



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

juridictions administratives

Question écrite n° 7952

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la défense le nombre de recours en excès de pouvoir exercés contre les actes pris par ses services, en 2005 et 2006. Il souhaite également connaître le nombre d'actes effectivement annulés par les juridictions administratives ainsi que le coût généré par ces contentieux.

Texte de la réponse

Le nombre de recours en excès de pouvoir dirigés contre les actes du ministère de la défense s'est élevé à 955 pour l'année 2005 et à 846 en 2006. Le nombre d'actes annulés par la juridiction administrative est passé de 204 à 196 sur la même période. Toutefois, il n'existe aucune corrélation entre la diminution du nombre des recours dirigés contre les actes des services du ministère déferés à la censure du juge administratif entre 2005 et 2006, et la baisse du nombre des annulations prononcées au cours de la même période, compte tenu des délais de jugement très variables des juridictions. Le coût occasionné par ces contentieux a été de 1 794 310 euros pour l'année 2005 et de 2 001 214 euros pour 2006. Cette évolution s'explique par l'augmentation des contestations du dispositif d'accompagnement social des restructurations et de ses conséquences financières.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7952

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6435

Réponse publiée le : 11 décembre 2007, page 7833